

**4 Économie**

# Le gouvernement répond au directeur général de la SEEG

Le Gouvernement de la République gabonaise a pris connaissance de l'interview du directeur général de la SEEG, parue dans le quotidien *L'Union* du 20 décembre 2016. Dans cet article, la SEEG indique un niveau d'impayés de l'Etat de l'ordre de 65 milliards de francs CFA et des arriérés des particuliers de 60 milliards de francs CFA. Cette situation serait la cause d'une crise que traverserait la SEEG et il serait envisageable que cette dernière mette la clé sous la porte. Cette intervention a par la suite été relayée dans les médias internationaux.

Aussi, le Gouvernement, marque-t-il tout son étonnement quant au nouveau mode de communication de la SEEG, qui est un partenaire de l'Etat depuis bientôt vingt ans. Depuis la signature du Contrat entre les deux parties, les discussions se font dans un cadre établi contractuellement. Et cela n'a souffert jusqu'à présent d'aucune contestation des parties.

L'opinion nationale et internationale peut reconnaître :

- la mauvaise fourniture de l'eau et de l'électricité notamment en termes de continuité sur toute l'étendue concédée à la SEEG ;

- la vétusté de nombreux ouvrages de production, de transport et de distribution de l'eau et de l'électricité ;
- la mauvaise qualité de l'accueil des usagers dans les différentes agences de la SEEG ;
- un logiciel de gestion de la clientèle qui ne satisfait nullement les clients, qui se retrouvent avec des factures dont le montant évolue en dent de scie et toujours à la hausse ;
- etc.

Toutes ces insuffisances qui sont naturellement connues par la tutelle de la SEEG, sont examinées par les services techniques du ministère de l'Eau et de l'Énergie, de la Société de patrimoine du secteur, de l'Agence de régulation du secteur et de la SEEG dans un cadre défini contractuellement, sans que les divergences ne soient portées à l'attention de l'opinion nationale et internationale.

C'est dans ce cadre que l'Etat a notamment pris l'initiative de porter les investissements du secteur, dans la mesure où la SEEG n'arrivait plus à répondre à la demande en eau et en électricité. Parmi les investissements, nous pouvons citer :

- la centrale à gaz d'Alénakiri ;

- la nouvelle centrale à gaz de Port-Gentil, qui fournit déjà près de 15 mW dans le réseau public ;

- les travaux réalisés en milieu rural dans le domaine de la production et de la distribution d'eau potable et d'électricité ;

- les travaux de la canalisation DN 1000 entre PK9 et le PK6 ;

- les travaux de la canalisation DN 1000 entre PK6 et le Camp de Gaulle ;

- les travaux du réservoir du PK9 de 7.5000 m3 ;

- les travaux de la canalisation DN 1200 entre Ntoum et Libreville ;

- les travaux de sécurisation du réseau de transport d'énergie de Libreville ;

- etc.

Toutes ces actions ont été menées en concertation entre l'Etat et l'actionnaire majoritaire de la SEEG (Véolia), sans que cela ne remette en cause le partenariat en cours, les parties ayant toujours pour objectif principal la préservation du service public.

A quelques mois du terme du contrat en cours, alors que toutes les parties sont en

négociation et examinent l'ensemble des problématiques relatives à la délégation du service public d'eau et d'électricité, et donc de la dette de l'Etat vis-à-vis de la SEEG, l'Etat ne perçoit pas l'opportunité de l'interview du directeur général de la SEEG à l'Union.

Cet article remettrait-elle en cause le Protocole d'Accord portant sur les négociations signé par la SEEG et l'Etat, alors que nous sommes en passe d'aboutir à des solutions satisfaisantes et pérennes ?

Quel est l'objectif poursuivi par le directeur général de la SEEG en cette période post-électorale marquée par des incertitudes économiques liées à la conjoncture internationale ?

Le Gouvernement prendra ses responsabilités et exigera des précisions du Groupe Veolia suite à la déclaration du directeur général de la SEEG.

**Le ministre d'Etat, ministre de l'Eau et de l'Énergie Guy Bertrand MAPANGO**

## Fin de l'assemblée générale constitutive de la Confédération des artisans et des PME d'Afrique centrale

### Pour un meilleur suivi des PME de la sous-région

**R.H.A**  
Libreville/Gabon

LES travaux de l'assemblée générale constitutive de la Confédération des artisans et des Petites et moyennes entreprises d'Afrique centrale ont pris fin lundi. Présidée par Biendi Manganga Moussavou, ministre de la Promotion des petites et moyennes entreprises, chargé de l'Entrepreneuriat national, la cérémonie de clôture a vu la participation des artisans gabonais et des autres venus de la sous-région.

Une idée forte à retenir, Libreville abritera la conférence ministérielle de haut niveau relative au développement de l'économie, de l'artisanat et des petites entreprises d'Afrique centrale. A l'issue des travaux en ateliers, les experts ont procédé à l'adoption de la nouvelle dénomination de leur confédération, suivie de la mise en place du bureau et de l'adoption des avant-projets de plusieurs concepts. En outre, des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'Etat gabonais. Par exemple, les experts proposent de procéder à l'opérationnalisation des outils devant aboutir à l'organisation de la conférence des ministres de la Communauté économique



Photo : R.H.A

**Biendi Maganga Moussavou a clos les travaux de l'AG de la confédération régionale des artisans et des PME. Photo de droite : Leds artisans étaient présents à cette cérémonie de clôture.**



Photo : R.H.A

des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sur l'artisanat et les petites entreprises. Ils suggèrent aussi de faciliter

les actions de plaidoyer et de lobbying du ministre Biendi Maganga Moussavou dans la sous-région et en

Afrique, pour la mobilisation des États et des partenaires techniques et financiers, en vue de la mise en place et du fonctionnement du secrétariat permanent de la Confédération des artisans et des PME d'Afrique centrale (CAPEAC).

Au secrétaire général de la CEEAC, les participants ont recommandé d'appuyer techniquement et financièrement le processus de promotion et de développement du système de l'économie de l'artisanat et des petites entreprises en Afrique centrale pour le fonctionnement de la CAPEAC.

## Gestion de la faune sauvage/ Atelier national de validation du modèle de plan de protection de la faune dans les concessions forestières

### Avoir un modèle-type de protection

**JM**  
Libreville/ Gabon

L'HÔTEL Nomad de Libreville a servi de cadre vendredi à l'atelier de validation du modèle de plan de protection de la faune dans les concessions forestières. Cette rencontre devait permettre, notamment aux parties prenantes à la protection de la faune dans les forêts de production, d'examiner et de valider la proposition de "Modèle de plan de protection de la faune", élaboré avec l'appui technique de WWF-Gabon.

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé que la protection de la faune dans les concessions soit arrimée à la validité du Plan de protection de la faune (PPF); que l'évaluation se fasse tous les trois ans; que la validation technique du PPF soit faite par la direction générale de la Faune et des Aires protégées (DGFAP); que la non validation du PPF entraînerait la non délivrance de l'autorisation de mise en exploitation des Assiettes annuelles de coupes (AAC) de l'Union forestière de gestion (UFG) y afférente. Ils ont également demandé d'affecter un ou des agents de l'administra-



Photo : Jean Madouma

**Un groupe de travail pendant l'atelier.**

tion dans les concessions forestières de mettre à jour la carte du réseau routier de Concession forestière sous aménagement durable

(CFAD) d'intégrer l'Étude d'impact environnemental et social (EIES) dans les études à réaliser, et que la définition des enjeux et type

de collaboration se fasse avec l'administration en charge de la Faune.

Le secrétaire général du ministère de l'Economie forestière, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection et de la Gestion durable des écosystèmes, Athanase Nthanga Oyougou, en présidant les travaux, a exhorté les participants à mettre en œuvre ces recommandations pour que, dans les prochains mois, le pays dispose d'un avant-projet de décret d'application définissant les normes techniques d'aménagement et de gestion durable des concessions forestières, avec l'exigence suivante: « le plan

d'aménagement doit préciser également les mesures générales visant la protection des sols et des eaux, ainsi que la conservation de la flore et de la faune.»

Quant à la directrice de l'Ong WWF-Gabon, Marthe Mapangou, elle a rassuré les parties prenantes de ce que ce modèle de plan de protection de la faune dans les concessions forestières favorisera une amélioration de la qualité de la gestion faunique. Et, partant, de cet outil de gestion. Une feuille de route s'impose donc pour son intégration dans le dispositif réglementaire gabonais, a-t-elle conclu.

**CHANGEMENTS**

**COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 21/12/2016**

**Union Gabonaise de Banque**

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

FIXING				VENTE BILLETS (sans frais)	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	<b>1 EUR</b>	<b>655,957</b>
USD	1,0364	1USD =	632,919	1 USD	655,071
CAD	1,3896	1CAD =	472,047	1 CAD	496,509
JPY	122,4300	1JPY =	5,358	100 JPY	557,148
GBP	0,8398	1GBP =	781,106	1 GBP	814,839
CHF	1,0687	1CHF =	613,790	100 CHF	64 250,33
ZAR	14,5806	1ZAR =	44,988	100 ZAR	4678,24
MAD	10,6003	1MAD =	61,881	MAD	64,35
CNY	7,2104	1CNY =	90,974	1CNY	93,70
KES	106,1900	1KES =	6,177	1KES	6,36

**INDICES BOURSISERS**

	en date du	
<b>CAC 40</b>	21/12/2016	<b>4 846,31</b>
<b>DOW JONES</b>	21/12/2016	<b>19 968,12</b>

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
**21 Décembre 2016: 55,70**